

Ville de Landivisiau - Séance du 3 juillet 2020 - n° 2020/201

ELECTION DU MAIRE

Considérant que le quorum défini à l'article L. 2121-17 du code précité est respecté,

Considérant que conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant l'appel à candidatures pour l'élection du maire auprès des listes :

- « *Landivisiau avec vous et pour vous* » : Madame Laurence CLAISSE,
- « *Unis pour Landivisiau* » : Monsieur Samuel PHELIPPOT.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner 2 assesseurs représentant les 2 listes figurant en annexe du procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020 :

- Monsieur Sébastien JEZEQUEL pour la liste « *Landivisiau avec vous et pour vous* »,
- Madame Nolwenn DEWAILLY pour la liste « *Unis pour Landivisiau* ».

Considérant que chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote,

Considérant qu'après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

**22 voix pour Laurence CLAISSE - liste « *Landivisiau avec vous et pour vous* »,
7 voix pour Samuel PHELIPPOT - liste « *Unis pour Landivisiau* ».**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECLARE Madame Laurence CLAISSE immédiatement installée dans ses fonctions de Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2020
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 06 JUIL. 2020
Et de la publication, le... 06 JUIL. 2020
Fait à Landivisiau, le... 06 JUIL. 2020
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical line.